



---

# *Avis d'audience*

---

Le 3 juin 2015

Réf. 2015-H-105

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience en juin 2015 pour étudier la demande d'Hydro-Québec concernant des modifications à son permis d'exploitation de réacteur nucléaire de puissance pour la centrale nucléaire Gentilly-2 située à Bécancour, au Québec.

Hydro-Québec demande à la CCSN de modifier son permis d'exploitation afin de remplacer la référence à un document de réglementation qui énonce les renseignements que les titulaires de permis des centrales nucléaires doivent soumettre à la CCSN. Hydro-Québec demande aussi d'alléger les exigences de ce nouveau document, compte tenu de l'état actuel de la centrale. Cette modification est de nature administrative et n'aura pas d'incidence sur les activités et les travaux physiques effectués dans l'installation autorisée.

La Commission a décidé qu'il n'était pas nécessaire de tenir une audience publique pour étudier la demande d'Hydro-Québec. Les modifications demandées sont de nature administrative et ne soulèvent pas de questions sur la santé, la sécurité et la protection de l'environnement qui mériteraient d'être examinées dans le contexte d'une audience publique. L'audience se déroulera par voie de mémoires soumis par le personnel de la CCSN et par Hydro-Québec.

Lorsque la Commission aura terminé ses délibérations et rendu une décision dans ce dossier, un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision* sera publié sur le site Web de la CCSN et mis à la disponibilité du public.

Les mémoires présentés à l'audience ne sont pas disponibles en ligne. Il faut en faire la demande auprès du Secrétariat, à l'adresse ci-dessous :

Louise Levert  
Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire  
280, rue Slater, C.P. 1046  
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-995-1703 ou 1-800-668-5284  
Télec. : 613-995-5086  
[interventions@cnsccsn.gc.ca](mailto:interventions@cnsccsn.gc.ca)